

À retourner au service Mobilité

Communauté d'agglomération Terres de Montaigu
Service Mobilité

Adresse postale : 35 Avenue Villebois Mareuil | BP40306 |
85603 MONTAIGU-VENDEE

Adresse accueil : 440 rue du Mondial | MONTAIGU-VENDEE
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

☎ 02 55 36 02 07- mobilite@terresdemontaigu.fr

Extrait du règlement des transports scolaires Terres de Montaigu

« A la montée comme à la descente, les élèves scolarisés jusqu'au CE2 inclus doivent être obligatoirement accompagnés au point d'arrêt par les parents ou toute autre personne, de 11 ans ou plus, désignée comme responsable par eux. Par dérogation et sur présentation d'une décharge parentale, les élèves ayant 6 ans révolus pourront se rendre seuls à l'arrêt »

Déclarant ou représentant légal

Je soussigné (e) (Nom-Prénom) :

représentant légal de l'élève (Nom-Prénom) :

scolarisé à l'école (Nom de l'établissement scolaire) :

- Reconnais que mon enfant a toutes les capacités pour accéder et attendre seul au point de montée le matin ainsi qu'à rentrer seul à mon domicile le soir,
- Dégage Terres de Montaigu de toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident de quelque nature qu'il soit, qui interviendrait avant la montée ou après la descente du véhicule,
- Renonce à tout recours éventuel à l'encontre de Terres de Montaigu

L'accompagnateur de plus de 11 ans responsable de l'élève

Je soussigné (e) (Nom-Prénom) :

représentant l'accompagnateur de plus de 11 ans, responsable de l'élève (Nom-Prénom) :

scolarisé à l'école (Nom de l'établissement scolaire) :

- Atteste décharger le service Mobilité Terres de Montaigu, ainsi que le transporteur, de toute responsabilité si mon enfant de moins de 9 ans emprunte le réseau Terres de Montaigu sans être accompagné du tiers de plus de 11 ans ci-dessus indiqué.

Le déclarant

Date :

Signature :